ᐅᖅᑲᐅᓯᕐᓄᑦ ᑲᒥᓯᓇᐅᑉ ᐊᒡᓚᒡᕕᐊ ᓄᓇᕗᒻᒥ
Uqauhinut Kamisinaup Havakvia Nunavunmi
Office of the Languages Commissioner of Nunavut
Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut

Priorité d'embauche

La priorité est accordée aux Inuits du Nunavut.

Le Bureau du commissaire aux langues du Nunavut (BCL) protège les droits, le statut et les privilèges liés aux langues officielles du Nunavut prévus par ***la Loi sur les langues officielles*** et ***la Loi sur la protection de la langue inuit.*** L'agente ou l'agent d'enquête et de recherche (inuktut) agit à titre de ressource principale pour les locuteurs de langue inuktut qui doivent traiter avec le Bureau du commissaire aux langues du Nunavut, et fait office de principale source d'information auprès de la commissaire aux langues en ce qui a trait aux activités, aux évènements et aux préoccupations des locuteurs de langue inuktut. Les tâches de communication, de recherche et d'enquête qui lui incombent sont soumises à certaines contraintes de temps. Elle ou il aura à collaborer avec des organismes publics et privés en vue de protéger les droits linguistiques des Nunavummiut.

Agent d'enquête et de recherche (inuktut)

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux personnes inuites du Nunavut.

Échelle salariale : 97 372 $ à 110 510 $ IQALUIT, NU

N° de réf. 01-507571 **Clôture : 9 décembre 2022**

Veuillez noter que les postes situés à Iqaluit sont admissibles à une indemnité de vie dans le Nord de 16 008 $ par année.

Postuler au : Ministère des Finances,
Gouvernement du Nunavut, C. P. 1000, Succursale 430,
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0. Tc : 867 975-6220.
Tél : 867 975-6222. Sans frais : 1 888 668-9993.
Courriel : gnhr@gov.nu.ca

Les descriptions de poste peuvent être obtenues par télécopieur, par courriel ou en ligne. Une vérification du casier judiciaire pourrait être exigée pour certains emplois. Un dossier judiciaire n'entraîne pas nécessairement le refus d'une candidature.

---

www.gov.nu.ca/fr/public-jobs